

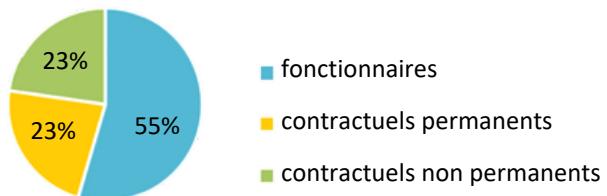


## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France.

**Effectifs**➡ **44 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

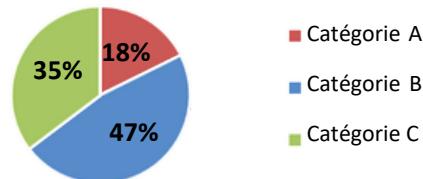
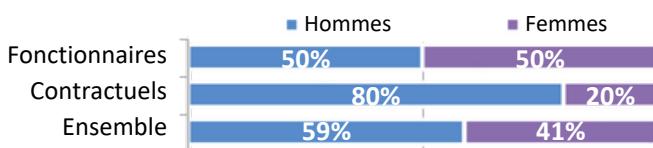
- > 24 fonctionnaires
- > 10 contractuels permanents
- > 10 contractuels non permanents

➡ **Aucun contractuel permanent en CDI**➡ **2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité**➡ **Précisions emplois non permanents**

- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 70 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et 14 intérimaires

**Caractéristiques des agents permanents**➡ **Répartition par filière et par statut**

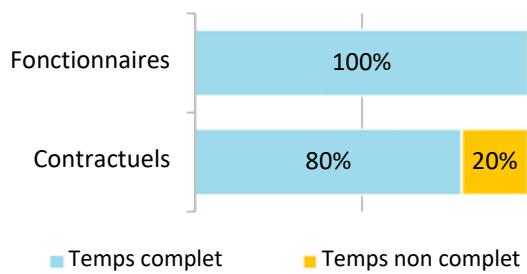
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	46%	20%	38%
Technique	33%	20%	29%
Culturelle			
Sportive	17%	60%	29%
Médico-sociale	4%		3%
Police			
Incendie			
Animation			
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

➡ **Répartition des agents par catégorie**➡ **Répartition par genre et par statut**➡ **Les principaux cadres d'emplois**

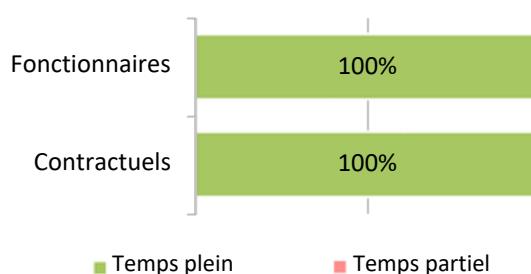
Cadres d'emplois	% d'agents
Educateurs des APS	29%
Attachés	15%
Adjoints techniques	15%
Rédacteurs	12%
Adjoints administratifs	12%

## Temps de travail des agents permanents

### Repartition des agents à temps complet ou non complet



### Repartition des agents à temps plein ou partiel



### Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

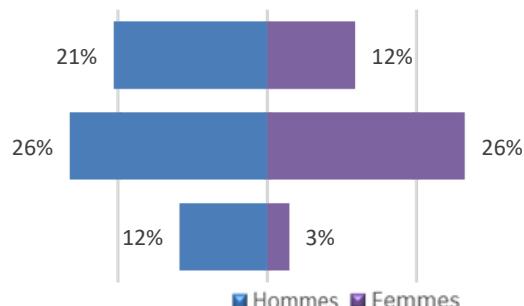
Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	0%	50%
Sportive	0%	17%

## Pyramide des âges

### En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,13
Contractuels permanents	34,00
Ensemble des permanents	43,97
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	26,50

### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

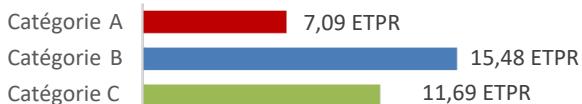
## Équivalent temps plein rémunéré

### 39,68 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 23,59 fonctionnaires
- > 10,67 contractuels permanents
- > 5,42 contractuels non permanents

72 218 heures travaillées rémunérées en 2024

### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Positions particulières

- > Un agent en disponibilité

## Mouvements

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

Berger-Levrault

ID : 095-249500489-20251117-2025\_049-DE

### En 2024, 3 arrivées d'agents permanents et 4 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 21/12/2023 (1)	Effectif physique au 31/12/2024
35 agents	34 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

#### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	➡ 9,1%
Contractuels	➡ -23,1%
Ensemble	➡ -2,9%

<sup>1</sup> cf. page 7

### Principales causes de départ des agents permanents

Démission	75%
Départ à la retraite	25%

### Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de mutation	67%
Remplacements (contractuels)	33%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

## Évolution professionnelle

### Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

### Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

### 11 avancements d'échelon et un avancement de grade

## Sanctions disciplinaires

### Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

#### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID : 095-249500489-20251117-2025\_049-DE

Berger  
Levrault

### Les charges de personnel représentent 12,27 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	17 299 762 €	Charges de personnel*	2 122 897 €	Soit 12,27 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 231 733 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	283 841 €	123 996 €
IFSE :	283 471 €	
CIA :	370 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	37 883 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	17 295 €	
Supplément familial de traitement :	8 845 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	67 418 €	s	38 594 €	s	26 620 €	s
Technique				s	31 392 €	s
Culturelle						
Sportive			38 139 €	28 666 €		
Médico-sociale		s				
Police						
Incendie						
Animation						
<b>Toutes filières</b>	<b>62 267 €</b>	<b>s</b>	<b>39 133 €</b>	<b>28 692 €</b>	<b>29808 €</b>	<b>24 526 €</b>

\*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

### La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 23,21 %

#### Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	<b>25,58%</b>
Contractuels sur emplois permanents	<b>15,95%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>23,21%</b>

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 2100 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ 127 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

### IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	9 963 €		s							s	s	
Catégorie B	8 513 €			9 898 €						3 928 €		
Catégorie C	3 834 €			4 678 €						s		

\*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

## Absences

En moyenne, 21,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

En moyenne, 21,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)</b>	<b>3,06%</b>	<b>1,07%</b>	<b>2,47%</b>	<b>0,27%</b>
<b>Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)</b>	<b>5,86%</b>	<b>1,07%</b>	<b>4,45%</b>	<b>0,27%</b>
<b>Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)</b>	<b>7,67%</b>	<b>1,48%</b>	<b>5,85%</b>	<b>0,27%</b>

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ▶ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ▶ 31,6 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

1 seul accident du travail déclaré au total en 2024

1 accident du travail pour 44 agents en position d'activité au 31 décembre 2024

## Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION  
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION  
12 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : **2 831 €**  
Coût par jour de formation : **236 €**

DÉPENSES  
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **16 391 €**

DOCUMENT DE PRÉVENTION  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

### 4 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

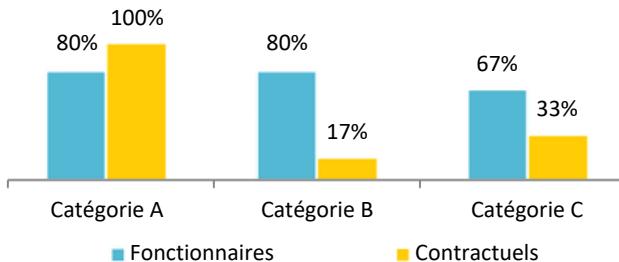
- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 3 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 1 travailleur handicapé en catégorie A, 1 en catégorie B, 2 en catégorie C
- ⇒ 1 076 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

## Formation

En 2024, 61,8% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

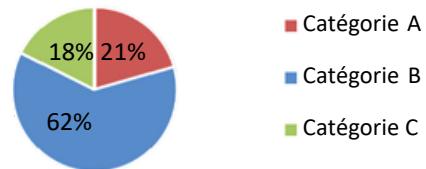
68 jours de formation pour 100 agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



14 919 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

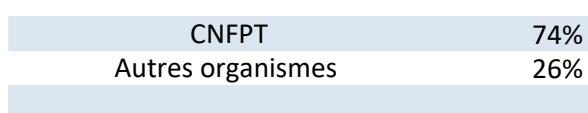


Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
> 2 jours par agent

Répartition des dépenses de formation



Répartition des jours de formation par organisme



## Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé	Prévoyance
<b>Montant global des participations</b>	<b>9 658 €</b>	<b>1 585 €</b>
<b>Montant moyen par bénéficiaire</b>	<b>439 €</b>	<b>317 €</b>

- Prestations servies directement par la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

## Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

## — Précisions méthodologiques —

### ► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2024

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires + Départs temporaires non rémunérés - Arrivées de titulaires ou de stagiaires - Stagiairisation de contractuels de la collectivité - Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

+ Départs définitifs de contractuels + Départs temporaires non rémunérés + Stagiairisation de contractuels de la collectivité - Arrivées de contractuels - Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2024

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2024

### ► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

*Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle*

#### 3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\**

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

### ► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## — Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.